

mariage

Le 21^{eme} du mois de may de l'an nonnante sept apres les fiancailles et les publications des trois bans faites tant dans ceste esglise que celle de Longuenesse aux prosnes des messes paroissiales par trois dimanches consecutives entre jean lievin natifve docylemoine demeurant a longuenesse et marie margueritte Heban natifve de wizerners tous deux a marier, ny estant intervenu aucun empeschement comme il mest apparue par le tesmoignage de monsieur le grand ptre curé de lesglise paroissiale de sainte quintin a longuenesse en datte du 20^{eme} du mois de may de lan nonnante sept. je soussigné mr Laurent Francois Weuglairt ptre curé de wizerners aye interrogé jean lievin et Marie margueritte Heban et leurs consentements et volontes mutuelles par moy pris je les aycts conjointz liez dans le saint sacrement de mariage fait en face de nostre mere la sainte esglise selon la forme ordinaire donc nous requiere le sacré concile de trentte en les presences des ces parens et amis lesquels en foy ont icy avec nous soussignes tesmoins le jour est an que desus tesmoins

marque de jean lievin
 de Marie margueritte Heban
 marc Heban
 de jean Heban
 marc de Jean Heban
 marc de Thoma Barroy
 marc de Jacques Duplouis
 Francois \$\$\$ Delamarriere
 L Weuglairt ptre curé de Wizernes \$\$\$

M.1697.5.21

mariage

Le 21^{eme} du mois de may de l'an nonnante sept apres les fiancailles et les publications des trois bans faites tant dans ceste esglise que celle de Longuenesse aux prosnes des messes paroissiales par trois dimanches consecutives entre jean lievin natifve docylemoine demeurant a longuenesse et marie margueritte Heban natifve de wizerners tous deux a marier, ny estant intervenu aucun empeschement comme il mest apparue par le tesmoignage de monsieur le grand ptre curé de lesglise paroissiale de sainte quintin a longuenesse en datte du 20^{eme} du mois de may de lan nonnante sept. je soussigné mr Laurent Francois Weuglairt ptre curé de wizerners aye interrogé jean lievin et Marie margueritte Heban et leurs consentements et volontes mutuelles par moy pris je les aycts conjointz liez dans le saint sacrement de mariage fait en face de nostre mere la sainte esglise selon la forme ordinaire donc nous requiere le sacré concile de trentte en les presences des ces parens et amis lesquels en foy ont icy avec nous soussignes tesmoins le jour est an que desus tesmoins

marq A de jean lievin
 marque de Marie margueritte + Heban Marie heban
 marq de jean @ Heban
 marq + de vencent prevost
 marq de % thoma Barroy marq + de jacque duplouis
 franchois \$\$\$ Delamarriere L Weuglairt ptre curé de Wizernes \$\$\$